

Département de VAUCLUSE

Commune de RICHERENCHES

Plan Local d'Urbanisme

Projet d'Aménagement et de
Développement Durable



1ère ELABORATION	29/07/1985
REVISION SIMPLIFIEE	28/02/2008
MODIFICATION	28/02/2008
REVISION	28/01/2009

19/09/2011

Conçu par la	COMMUNE
Dressé par	HABITAT & DEVELOPPEMENT de VAUCLUSE
B. WIBAUX	Ingénieur aménagement rural Direction animation
JB.PORHEL	Chargé de Mission Urbanisme

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	2
ORIENTATIONS GENERALES.....	3
I°) Conserver un caractère rural	4
Maintenir une vie au sein du village	4
Assurer un équilibre entre urbanisation et identité rurale	4
II°) Valoriser le potentiel agricole.....	5
Assurer la protection des espaces à vocation agricole	5
Valoriser et protéger le patrimoine agricole	5
III°) Préserver la qualité du site et des paysages	6
Protéger les principaux axes de vues sur le village.....	6
Valoriser le patrimoine naturel et bâti	6

PREAMBULE

Les enjeux pour la commune :

Ancienne cité Templière régnant sur la Provence, Richerenches, au cœur de l'enclave des Papes, est avant tout une commune rurale où l'agriculture, et principalement la viticulture, tient la première place. C'est cependant à un autre produit de son terroir, la truffe, que le village doit sa qualification de « site remarquable du goût ».

Outre les atouts dont elle dispose, dont de nombreux vestiges de son passé Templier, et qu'elle souhaite exploiter et mettre en valeur, la commune veut également pouvoir offrir des possibilités d'accueil à de nouveaux arrivants. Elle doit donc concilier développement maîtrisé de son urbanisation et conservation de son identité rurale marquée.

Le projet :

A partir du diagnostic qui identifie les enjeux et besoins, la commune a mis en place un projet d'ensemble dans une logique de développement durable et d'organisation globale.

L'objectif des élus est de maintenir le rythme de la croissance démographique des 25 dernières années (1.55% par an), tout en préservant le caractère rural du territoire. Les élus souhaitent permettre l'accueil d'environ 120 personnes supplémentaires au cours des dix prochaines années, pour atteindre une population d'environ 820 habitants en 2020, soit une croissance annuelle moyenne de 1,6% durant cette période.

Ce rythme de croissance démographique souhaité correspond à la création de 4 à 5 nouveaux logements par an pour les 10 ans à venir.

Le projet de la commune s'articule autour de trois grands objectifs principaux qui sont :

- **Conserver un caractère rural**
- **Valoriser le potentiel agricole**
- **Préserver la qualité du site et des paysages**

La commune a ainsi choisi un projet de développement, respectueux de son patrimoine naturel et de son identité.

ORIENTATIONS GENERALES

I°) Conserver un caractère rural

Maintenir une vie au sein du village

Pour atteindre cet objectif, les élus souhaitent :

- *Conserver un équilibre intergénérationnel ;*
- *Maintenir un rythme modéré de la croissance démographique ;*
- *Accueillir une population diversifiée ;*
- *Favoriser l'émergence de projets à destination de ménages aux revenus modestes ;*
- *Conforter le centre villageois ;*
- *Adapter l'offre en équipements publics à la population (amélioration de la salle des fêtes, extension du cimetière, aire de détente, jardins familiaux...) ;*
- *Améliorer les accès et dessertes au sein du village.*

Assurer un équilibre entre urbanisation et identité rurale

Pour atteindre cet objectif, les élus souhaitent :

- *Encourager une urbanisation nouvelle qui se développera en continuité immédiate avec les espaces bâtis existants ;*
- *Développer une urbanisation située à proximité des réseaux existants ;*
- *Assurer une certaine densification des secteurs déjà urbanisés ;*
- *Privilégier le remplissage des dents creuses dans le tissu urbain ;*
- *Permettre l'accueil d'un petit artisanat sur la commune ;*
- *Proposer un mode de développement qui permette une maîtrise des coûts d'équipements pour la commune ;*
- *Promouvoir un développement touristique compatible avec le caractère rural de la commune, orienté vers la nature, les loisirs et l'hébergement ;*
- *Favoriser l'émergence d'un Parc Résidentiel de Loisirs complétant l'offre touristique existante sur le territoire de l'Enclave des Papes.*

II°) Valoriser le potentiel agricole

Assurer la protection des espaces à vocation agricole

Pour atteindre cet objectif, les élus souhaitent :

- *Assurer la protection des espaces agricoles présentant le meilleur potentiel ;*
- *Limitier le mitage de l'espace agricole ;*
- *N'autoriser que les constructions nécessaires aux activités agricoles dans les zones agricoles.*

Valoriser et protéger le patrimoine agricole

Pour atteindre cet objectif, les élus souhaitent :

- *Maintenir une image de qualité du terroir communal ;*
- *Identifier les différents éléments du patrimoine rural qui participent à l'identité communale ;*
- *Maintenir ou créer des EBC sur les éléments naturels les plus intéressants (haies, bosquets de chênes, ripisylves de la Coronne,....) ;*
- *Préserver l'ensemble du patrimoine bâti du patrimoine agricole ;*
- *Délimiter les secteurs paysagèrement sensibles, et définir des règles appropriées à leur respect.*

III°) Préserver la qualité du site et des paysages

Protéger les principaux axes de vues sur le village

Pour atteindre cet objectif, les élus souhaitent :

- *Assurer la protection des cônes de vues sur le centre ancien ;*
- *Aménager des espaces verts sur les berges de la Coronne afin de mettre en valeur la façade sud du village ;*
- *Imposer des règles adaptées pour les constructions se trouvant dans ces axes ;*
- *Assurer le maintien d'écrans végétaux qui participent à l'ambiance du village ;*
- *Valoriser l'entrée de village côté du chemin du Moulin.*

Valoriser le patrimoine naturel et bâti

Pour atteindre cet objectif, les élus souhaitent :

- *Protéger les principaux secteurs boisés présents sur le territoire communal ;*
- *Identifier les secteurs présentant une richesse écologique et définir une réglementation adaptée à leur protection ;*
- *Identifier les principaux éléments du patrimoine bâti (Maison des notaires,...) et assurer leur mise en valeur ;*
- *Délimiter les secteurs soumis à des risques naturels, et proposer un règlement adapté.*